

Mme/M. interviendra sur le dispositif OEPRE de l'établissement (Académie de Grenoble) pour assurer les missions de formateur/trice dans le cadre d'Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des Enfants (OEPRE).

Le nombre d'heures attribuées correspond à celui indiqué sur la lettre d'engagement établie par le lycée Monge. Les ateliers (2H/Semaine) se déroulent le de à .

Modalités de travail :

Le formateur / la formatrice est placé(e) sous l'autorité de Mme / M en sa qualité de

Ses missions (cf. [circulaire n° 2017-060 du 3-04-2017 relations école-famille et circulaire relations école-parents n° 2013-142 du 15 octobre 2013](#)):

→ **Améliorer les compétences des parents suivant trois axes d'apprentissage :**

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) pour permettre aux parents de comprendre les écrits sociaux et scolaires et de participer aux échanges relatifs à la scolarité de leurs enfants (réunion parents-profs, rendez-vous individuel, ...).
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents afin de favoriser les relations école-parents pour mieux suivre la scolarité de leur enfant et s'inscrire dans une perspective de co-éducation.
- La connaissance des valeurs de la République : il s'agit de permettre aux parents de comprendre la mise en œuvre dans la société des valeurs républicaines et de se les approprier dans les usages sociaux de la vie quotidienne en France.

→ **Faire le suivi de l'assiduité des parents via [la feuille d'émargement](#)**

- renseigner le statut et l'origine des parents (primo-arrivant ou non, UE/hors UE)
- Faire signer les parents à chaque séance
- [Une attestation de participation et de compétences](#) peut être délivrée si leur participation atteint un minimum de 20h sur 60h d'intervention (soit 30 % de la formation).
- L'intervenant doit aussi signer à chaque séance
- Faire remonter la feuille d'émargement au chef d'établissement qui la transmettra à la DSDEN et au rectorat

→ **Proposer une programmation** qui s'appuie simultanément sur les trois axes d'apprentissage en se basant sur les référentiels existants ([Voir la page dédiée sur le site du Casnav](#)). Les contenus et projets sont présentés aux parents dès le début de l'année.

→ **Réaliser un bilan de l'action** à l'issue de la formation. Ce bilan est à la fois quantitatif et qualitatif.

Pour toute question pédagogique, il/elle peut contacter le CASNAV à ce.casnav@ac-grenoble.fr

L'intervenant(e)

Le chef d'établissement

Le CASNAV